

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 2025, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur l'ordre du jour
4. Administration
 - 4.1. Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil
 - 4.2. Autorisation pour reconnaissance de l'organisme bénévole – Cuisine communautaire et collective
 - 4.3. PRABAM - Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale
 - 4.4. Dépôt et présentation sommaire des états financiers 2023 par notre vérificateur externe
 - 4.5. Mise en vente de quelques sections de bancs d'église
 - 4.6. La Belle Enclume - Octroi du mandat pour acquisition de bancs en fer forgé
 - 4.7. MRC Matawinie - Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025
 - 4.8. FQM Assurances – Autorisation de paiement pour assurances de la nouvelle caserne – 7 383.66\$
5. Travaux publics
 - 5.1. Octroi du mandat – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt
 - 5.2. Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent - Autorisation pour emprunt temporaire
 - 5.3. Adoption du règlement d'emprunt # 688-2025 - Réfection de la voirie et le remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement – Sécurisation
 - 5.4. GBI Experts-Conseils inc. – Autorisation de paiement conception, plans, devis et documents d'appel d'offres – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent - 20 551.79\$ tx. inc (PAVL)
6. Sécurité publique et civile
 - 6.1. Régie SSI - Autorisation aux directeurs généraux d'entreprendre les négociations en vue de la création d'une régie intermunicipale de services incendie
 - 6.2. Ville de Repentigny - Proposition d'achat regroupé pour habits de combat
7. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 7.1. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – juin 2025
- 7.2. Accueil de la démission de #61-0015
- 7.3. MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour démarrage au service de la gestion des matières résiduelles
- 7.4. Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Changements du découpage des grandes affectations à l'annexe B-SBE-1
- 7.5. Nomination de Mme Vanessa Pichette Dupont comme fonctionnaire désignée mandatée par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre certains types de permis
8. Culture et loisirs
 - 8.1. Tessier Récréo-Parc - Autorisation de paiement pour les modules 0-5 ans - 41 317.44\$ tx inc. (FRR-2)
 - 8.2. Loisir et Sport Lanaudière – Renouvellement adhésion 2025-2026 – 125\$
 - 8.3. Omnisol – Autorisation de paiement pour revêtement de plancher à la bibliothèque – 14 672.04 tx inc. (FRR-2)
 - 8.4. Camp De-La-Salle – Autorisation de paiement des rabais pour 3 semaines de camp – 8 160\$ tx inc.
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

181-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. **Période de questions sur l'ordre du jour**

4. **Administration**

4.1. **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

182-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juillet.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	526 388.67 \$
Prélèvements automatiques	94 935.64 \$
Salaires	69 591.37 \$
Chèques à émettre	87 415.30 \$
TOTAL	778 330.98 \$

ADOPTÉE

4.2. Autorisation pour reconnaissance de l'organisme bénévole – Cuisine communautaire et collective

183-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître officiellement l'organisme bénévole comme un organisme présent qui va œuvrer dans la communauté pour des besoins de cuisine communautaire et collective. La municipalité leur souhaite bonne chance dans l'accomplissement de leur mission communautaire.

ADOPTÉE

4.3. PRABAM - Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des instructions relatives à la reddition de comptes finales dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la lettre de confirmation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), datée du 21 juin 2021, confirmant l'admissibilité de la Municipalité à une subvention de 121 563 \$ dans le cadre du PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme que les travaux à l'hôtel de ville et au garage municipal sont complétés conformément aux spécifications du programme de subvention;

184-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finales et réalisés à l'hôtel de ville et au garage municipal, c'est-à-dire :

- Le remplacement des portes et fenêtres à l'hôtel de ville (1^{er} et 2^e étage)
- Le remplacement d'une fenêtre au garage municipal
- La réfection de l'escalier de secours à l'hôtel de ville et l'ajout d'un toit protecteur
- L'achat et l'installation de thermopompe à l'hôtel de ville
- L'installation d'un nouveau système de chauffage au propane au garage municipal

QUE soit transmise cette résolution ainsi que l'ensemble des documents exigés dans le cadre du PRABAM au MAMH.

QUE soient autorisés le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

4.4. Dépôt et présentation sommaire des états financiers 2023 par notre vérificateur externe

CONSIDÉRANT QU'une présentation est faite des états financiers au 31 décembre 2023 par le comptable Guy Chartrand, de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l..

185-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers 2023.

ADOPTÉE

4.5. Mise en vente de quelques sections de bancs d'église

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de politique ou de règlement qui concerne la mise en vente de biens appartenant à la municipalité.

186-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mise en vente de quelques sections de bancs d'église.

QUE l'information soit publicisée via nos médias habituels pour annoncer la disponibilité à tous.

ADOPTÉE

4.6. La Belle Enclume - Octroi du mandat pour acquisition de bancs en fer forgé

187-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de conception de six (6) bancs en fer forgé à l'entreprise *La Belle Enclume*, et ce, pour la somme approximative de 19 000 \$ taxes incluses, comprenant six bancs et les frais de livraison. Le modèle numéro 3 est retenu par la municipalité. L'installation est exclue du mandat. Le tout est subventionné par le PRIMA.

ADOPTÉE

4.7. MRC Matawinie - Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025

ATTENDU QUE le 11 décembre 2024, le Conseil de la MRC a adopté le Règlement numéro 249-2024 décrétant l'élection du préfet au suffrage universel et que ledit règlement ne peut être abrogé;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 210.29.1 et suivantes de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale, et toute autre disposition pertinente de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relative à l'élection des maires* s'appliquent à l'élection du préfet élu au suffrage universel;

ATTENDU QUE pour la bonne organisation de l'élection du préfet au suffrage universel, la MRC de Matawinie entend signer un protocole d'entente avec chacune de ses municipalités afin de coordonner les démarches lors de l'élection municipale et celle du préfet élu au suffrage universel du 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE le 25 juin 2025, une rencontre a été tenue entre les représentants des municipalités et la MRC afin de convenir du présent protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025 »;

188-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente « *Protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection de la préfecture au suffrage universel prévue pour le 2 novembre 2025* » pour le compte de la municipalité de Sainte-Béatrix.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié.

ADOPTÉE

4.8. FQM Assurances – Autorisation de paiement pour assurances de la nouvelle caserne – 7 383,66\$

189-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *FQM Assurances* représentant un montant de 7 383,66 \$ taxes incluses (référence facture 19482 et 20022) pour couvrir la prime d'assurances en lien avec la nouvelle caserne.

ADOPTÉE

5. Travaux publics

5.1. Octroi du mandat – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la voirie et du remplacement de ponceaux sont requis sur le rang Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que *GBI Experts-Conseils inc.* a préparé les plans et devis;

CONSIDÉRANT les trois soumissions publiques reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de *GBI Experts-Conseils inc.* datée du 7 juillet 2025 de retenir la soumission de *Groupe Colas Québec inc.* à titre d'adjudicataire étant le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la subvention de 358 322 \$ obtenue dans le cadre de ces travaux à réaliser du PAVL 2025.

190-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *Groupe Colas Québec inc.* pour les travaux de réfection de la voirie et de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent, et ce, pour une somme de 1 284 327,67 \$ incluant les taxes. Le tout est subventionné par le PAVL 2025 et financé via le règlement d'emprunt 688-2025.

ADOPTÉE

5.2. Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent - Autorisation pour emprunt temporaire

191-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une marge de crédit temporaire à la Banque Nationale pour un montant de 1 508 806.27 \$ pour couvrir les dépenses.

ADOPTÉE

5.3. Adoption du règlement d'emprunt # 688-2025 - Réfection de la voirie et le remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement – Sécurisation

192-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt #688-2025 décrétant une dépense de 1 508 826.27 \$ et un emprunt de 1 508 826.27 \$ pour des travaux de voirie, de remplacement de ponceaux et de pavage sur le rang Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation.

ADOPTÉE

5.4. GBI Experts-Conseils inc. – Autorisation de paiement conception, plans, devis et documents d'appel d'offres – Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent - 20 551.79\$ tx. inc (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la voirie et du remplacement de ponceaux sont requis sur le rang Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en février 2025 à *GBI Experts-Conseils inc.*;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture montrant le pourcentage d'avancement de 80% des honoraires prévus datés du 27 juin 2025.

193-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *GBI Experts-Conseils inc.* représentant un montant de 20 551.79 \$ taxes incluses (référence facture 39813) pour des honoraires de conception et de relevés effectués dans le cadre des travaux routiers prévus sur le rang Saint-Laurent. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique et civile

6.1. Régie SSI - Autorisation aux directeurs généraux d'entreprendre les négociations en vue de la création d'une régie intermunicipale de services incendie

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha ont conjointement réalisé une étude portant sur la faisabilité de créer une régie intermunicipale de services incendie ;

ATTENDU QUE cette étude a été complétée et qu'elle recommande la mise en place d'une régie intermunicipale afin d'optimiser les ressources, améliorer la couverture de risques et assurer une gestion plus efficiente des services incendie;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent poursuivre la démarche en entamant les négociations nécessaires à la création formelle de la régie ;

EN CONSÉQUENCE,

194-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix autorise sa directrice générale à entreprendre, de concert avec les directeurs généraux des municipalités partenaires, les négociations visant à établir les modalités de création d'une régie intermunicipale de services incendie ;

QUE ces négociations portent notamment sur la gouvernance, le financement, les ressources humaines, les équipements, les installations, ainsi que tout autre aspect jugé pertinent à la mise en place de la régie ;

QUE la directrice générale soit mandatée pour représenter la Municipalité dans ce processus et pour faire rapport au conseil municipal de l'avancement des travaux et des ententes envisagées ;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités partenaires afin de confirmer l'engagement de la municipalité de Sainte-Béatrix dans cette démarche de collaboration intermunicipale.

ADOPTÉE

6.2. Ville de Repentigny - Proposition d'achat regroupé pour habits de combat

195-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'intérêt de participer à l'appel d'offres regroupé pour faire l'acquisition d'habits de combat et de déléguer la compétence à la ville de Repentigny d'aller en appel d'offres au nom de la municipalité de Sainte-Béatrix.

La municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat ou pas selon les résultats d'ouverture qu'effectuera la Ville de Repentigny.

ADOPTÉE

7. Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – juin 2025

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de juin 2025.

7.2. Accueil de la démission de #61-0015

196-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la démission de Martin Bédard comme *inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement*, effective au 26 juin 2025.

ADOPTÉE

7.3. MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour démarrage au service de la gestion des matières résiduelles

197-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité de Sainte-Béatrix au montant de 31 349\$ à verser à la MRC de Matawinie et couvrant les frais liés au démarrage de la mise en commun du service de la gestion des matières résiduelles avec les 9 municipalités de la MRC d'octobre à décembre 2024 (référence facture 250384).

ADOPTÉE

7.4. Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Changements du découpage des grandes affectations à l'annexe B-SBE-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement en rédaction d'une refonte de sa réglementation d'urbanisme afin d'avoir une concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire avoir un découpage des grandes affectations plus représentatif et mieux ciblé de la réalité de Sainte-Béatrix et de ses projets futurs;

CONSIDÉRANT QUE le découpage des grandes affectations en vigueur pour Sainte-Béatrix entrerait en conflit avec des projets particuliers de développement au moment où un manque de logement sévit dans la région;

CONSIDÉRANT QU'une modification pourrait être nécessaire afin de permettre ou de conserver des usages et services essentiels aux résidents de la Municipalité dans certaines zones.

198-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

7.5. Nomination de Mme Vanessa Pichette Dupont comme fonctionnaire désignée mandatée par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre certains types de permis

199-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Vanessa Pichette Dupont comme fonctionnaire désigné mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre certains types de permis, soit ceux, notamment, en lien avec des demandes simples ou mineures ne nécessitant pas d'analyse complexe.

ADOPTÉE

8. **Culture et loisirs**

8.1. **Tessier Récréo-Parc - Autorisation de paiement pour les modules 0-5 ans - 41 317.44\$ tx inc. (FRR-2)**

200-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Tessier Récréo-Parc*. représentant un montant de 41 317,44 \$ taxes incluses (référence facture 39,325) pour des travaux de fourniture et d'installation des modules de jeux pour les 0-5 ans au parc *Alain Rainville*. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

8.2. **Loisir et Sport Lanaudière – Renouvellement adhésion 2025-2026 – 125\$**

201-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 au montant de 125 \$ (référence facture 5799453).

ADOPTÉE

8.3. **Omnisol – Autorisation de paiement pour revêtement de plancher à la bibliothèque – 14 672.04 tx inc. (FRR-2)**

202-07-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Omnisol* représentant un montant de 14 672,04 \$ taxes incluses (référence facture 012222) pour des travaux de fourniture et d'installation de revêtement de plancher à la bibliothèque. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

8.4. **Camp De-La-Salle – Autorisation de paiement des rabais pour 3 semaines de camp – 8 160\$ tx inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 26 (semaine 1), 39 (semaine 2) et 37 (semaine 3) inscriptions selon la facture 499 transmise par le *Camp De-La-Salle*.

203-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Camp De-La-Salle* représentant un montant de 8 160 \$ taxes incluses (référence facture 499) couvrant les rabais accordés aux parents d'enfants inscrits provenant de la municipalité et qui en ont fait la demande avant d'effectuer l'inscription pour les trois (3) premières semaines de camp en 2025.

ADOPTÉE

9. **Varia**

10. **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

204-07-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h31.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière